

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGÈ,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1856

NOTICE

SUR

UN TRIENS INÉDIT D'AVALLON.



C'est à tort qu'on a prétendu que l'atelier monétaire d'Avallon (Yonne) fonctionnait dès l'époque celtique.

On a souvent parlé depuis Bouteroue de la fameuse médaille gauloise au mulet ou au bœuf cornupète, que se disputent les deux villes de Châlon-sur-Saône (CABALLO) et d'Avallon (ABALLO); nous croyons quant à nous qu'elle n'appartient ni à l'une ni à l'autre.

A ne voir que l'exemplaire de cette monnaie, conservé au cabinet impérial, peut-être aurions-nous penché pour l'opinion émise par M. Duchalais, sous le n° 549 de son excellente Description des médailles gauloises.

On trouve sous le n° 596 des Celtiques autonomes de M. Conbrouse, l'indication d'une monnaie (*d'argent?*) portant CABALLO avec un bœuf, à gauche, et au revers une tête diadémée, à droite. C'est à Mionnet que M. Conbrouse emprunte cette description, mais sans faire connaître toutefois l'heureuse collection qui la possède. Il n'y a rien là qui soit de nature à faire sortir d'une prudente réserve.

Bouteroue n'est pas le seul qui ait commis l'erreur d'attribuer à Châlon-sur-Saône la médaille au mulet ou cheval; elle a été plusieurs fois renouvelée depuis et tout récemment par M. le marquis de Lagoy. De plus, ce dernier auteur voit dans CABALLOS un jeu de mots en le traduisant en même temps par cheval de charge; si cela est jusqu'à un certain point admissible, il ne saurait en être de même de l'interprétation donnée à l'objet placé derrière la tête et que M. de Lagoy pense être l'initiale de *Semis*. Ce S n'est autre chose, selon nous, que le nœud de la chevelure.

Nous ignorons si la Description des médailles gauloises de notre regrettable ami Duchalais avait paru avant l'article que notre savant confrère, M. Anatole de Barthélemy, a inséré dans la *Revue de la Numismatique française*, année 1846, page 260. Toujours est-il que ces deux numismatistes n'étaient pas de même sentiment sur la question qui nous occupe. M. Duchalais tenait pour Avallon.

M. de Barthélemy admettait comme positives l'existence et la lecture de la médaille attribuée à Châlon par Mionnet, sur la foi de la description de Bouteroue; c'est apparemment la même que, sur la foi de Mionnet, M. Conbrouse a inscrite dans son catalogue, ainsi que nous l'avons déjà rappelé. Ce point reconnu comme un fait exact, M. de Barthélemy raisonnait de cette prétendue monnaie de Châlon à celle selon lui incomplète qui porte seulement ABALLO et dont les figures sont analogues. Celle-ci avait d'abord été signalée par Pellerin. M. de Barthélemy n'avait vu que l'exemplaire du cabinet impérial, et son examen avait eu pour résultat de lui faire admettre que si on y lisait seulement ABALLO, c'était parce que la première lettre du mot

était effacée; que d'ailleurs on apercevait les rudiments d'un C, ce qui donnait CABALLO, commencement de CABALLODVNVM, Châlon-sur-Saône.

Plusieurs exemplaires de la même médaille trouvés sur le camp d'Amboise, recueillis par M. Cartier et communiqués à M. de Barthélemy, ont porté ce dernier numismatiste à changer d'avis; cette modification a dû s'affermir encore à la vue du dessin publié par M. de Lagoy dans la *Revue française de numismatique*, année 1855, pl. VIII, n° 4. En effet si les trois exemplaires d'Amboise avaient pu laisser quelques doutes sur la lecture, celui de M. de Lagoy les dissipe surabondamment. Il faut reconnaître maintenant que la légende est CABALLOS; mais que signifie-t-elle, si l'on doit cesser d'y voir un nom de ville? CABALLOS, nous le comprenons bien, ne peut se traduire ni par Avallon ni par Châlon, et nous sommes tenté, comme M. A. de Barthélemy, d'y voir un nom d'homme ou de divinité. Nous comptons, au surplus, sur notre habile collègue de Belfort pour résoudre prochainement ce problème; et nous concluons seulement à l'abandon absolu de l'ancienne attribution, comme radicalement mauvaise, quelque chère que puisse nous être la prétention de la ville d'Avallon. Nous ne partageons pas l'idée de ceux qui veulent faire respecter aveuglément un système même insoutenable, tant qu'on n'a rien de certain à mettre à la place. Nous estimons au contraire qu'il vaut mieux s'attaquer ouvertement à une explication fautive et la renverser, pour provoquer ensuite et attendre une solution plus heureuse.

Puisque nous nous occupons d'Avallon, à l'occasion d'une pièce inédite dont nous allons parler, nous avons besoin,

dans l'intérêt de la vérité, de lui enlever une monnaie gauloise qui ne saurait lui être conservée plus longtemps ; et nous sommes amené à dire que le triens, objet de cette notice, est le plus ancien produit actuellement connu de la fabrication monétaire avallonnaise. Cette pièce établit d'une manière incontestable que notre ville existait dès l'époque des premiers rois francs, contrairement à l'opinion de M. de Lagoy qui ne la fait pas remonter au delà du moyen âge. Au surplus, Avallon est mentionné sous le nom d'Aballo dans l'itinéraire d'Antonin (IV^e siècle). A partir de cette époque le B se change en V, et l'on trouve constamment *Avallo*, *Avalo*, *Avalensis pagus*, *Avalisum* dans :

1° Le testament de Waré, fondateur de l'abbaye de Flavigny (606) ;

2° La *Vie de saint Columban*, par JONAS DE BOBIO (610) ;

3° Une charte de Pallade, évêque d'Auxerre (634) ;
Cartulaire de l'Yonne, Auxerre, 1851-1854, t. I^{er}, p. 7 ;

4° Une charte de Charles le Chauve (875) pour saint Martin d'Autun ; *Cartulaire de l'Yonne*, t. 1^{er}, p. 99 ;

5° Le *Gesta pontificum autissiodorensium* d'HÉRIC (880) ;
Bibliothèque historique de l'Yonne, Auxerre, 1850, t. I^{er}, pp. 552, 556, 557 et 547 ;

6° Les capitulaires de Charles le Chauve.

Le document métallique que nous mettons au jour vient à l'appui de ces documents écrits. On a bien raison de dire que la numismatique est une des grandes et solides sources de l'histoire, mais à la condition de ne pas accrédi ter l'erreur et de ne recourir à l'hypothèse que timidement, à la dernière extrémité, et à titre de très-provisoire commentaire.

Notre curieux triens d'Avallon a été découvert, il y a

environ deux ans, dans le département de l'Aube, et nous en avons eu la communication par un marchand ambulant qui en demandait un prix exagéré; nous ignorons aujourd'hui ce qu'il est devenu; nous en avons seulement pris l'empreinte et constaté le poids. En voici la description :

Av. ABALLONE EIT (pour FIT), tête barbare diadémée,
dans le champ.

Rev. BRIVIFVS MONITA, globe dans un grènetis, surmonté d'une croix chrismée.

Poids gr. 1.55.

L'émission de cette pièce a dû avoir lieu au commencement de la deuxième moitié du VII^e siècle.

Nous avons lu BRIVIFVS, car nous pensons que par suite d'une de ces petites finesses propres aux hommes de ces temps-là, qui se ressentaient encore du bas-empire, la lettre R, qui termine la croix en forme de chrisme, a un double emploi et entre dans la légende. On pourrait d'ailleurs lire aussi BIVIFVS.

Ce monument révèle un nom de monétaire nouveau, en même temps qu'il compose tout le bagage numismatique d'Avallon, pour l'époque mérovingienne.

La numismatique avallonnaise, pour l'époque carlovingienne, n'est pas beaucoup plus riche; car on ne connaît que les deux pièces de Charles le Chauve, dessinées par MM. Fougères et Conbrouse, sur leurs planches relatives aux ateliers de ce prince, et décrites ensuite par M. de Longpérier, sous le n^o 579 de la notice Rousseau.

M. A. de Barthélemy prétend (*Manuel*, pp. 45 et 147) que les monnaies d'Avallon au GRACIA D-I REX et au

monogramme carolin ont été frappées par les comtes d'Auxerre, de même que les pièces analogues émises dans cette dernière ville; il se fonde sur ce que ni Auxerre ni Avallon ne se trouvent dans l'édit de Pistes. Nous ne croyons pas que ce soit là une raison suffisante, car il existe une grande quantité de monnaies de Charles le Chauve, émanées de villes qui ne figurent pas non plus dans cet édit, et nous admettons que ce prince a pu faire ouvrir dans les ateliers d'Auxerre et d'Avallon après la bataille de Fontenay, qui fut précisément livrée à proximité de ces deux villes en 841.

PH. SALMON.

Sens, le 15 septembre 1856.
